Depuis 1928, le seul hebdomadaire de langue française en Alberta

# Le Franco



Vol. 32 no 44 | Edmonton, semaine du 27 novembre au 3 décembre 1998 | 12 pages | 60c

*Salon d'information jeunesse francophone*

# Tout près de 450 jeunes participent

PATRICK HENRI

**Falher**

**Le 20 novembre dernier s'est tenu un événement très spécial dans la région de Rivière-la-Paix. Après plus de huit mois de travail, le premier salon d'information jeunesse francophone de l'Ouest sur l'emploi s'est déroulé au gymnase de l'école Héritage de Falher. Durant la journée, près de 450 jeunes se sont déplacés pour obtenir des réponses à des questions concernant leur avenir.**




Photo : Patrick Henri

**Plus de vingt-cinq exposants, dont Vision internationale, ont participé au premier Salon d'information jeunesse en français qui s'est déroulé à Falher le 20 novembre dernier.**

Le Salon est issu d'une initiative de Développement des ressources humaines du Canada et a été réalisé en collaboration avec *Alberta Advanced Education and Career Development*, le Conseil scolaire du Nord-Ouest no 1, la ville de Falher et la Société du Centre d'entrepreneuriat du Nord-Ouest. Pour l'occasion, plus de vingt-cinq exposants s'étaient déplacés afin de faire connaître aux jeunes francophones les possibilités qui s'offrent à eux après leurs études secondaires. Qu'ils proviennent d'institutions postsecondaires, du gouvernement, de groupes communautaires ou d'entreprises privées, tous avaient le même message : il y a de l'avenir pour les jeunes francophones en Alberta. L'organisation du Salon a été confiée à la firme *Currie and Girard*, qui a supervisé chacune des étapes allant de la promotion au montage des différents kiosques.

En plus de pouvoir visiter les différents exposants et de poser plusieurs questions, les jeunes ont eu l'occasion d'assister à cinq ateliers répondant à plusieurs de leurs besoins. L'atelier sur le premier emploi a démontré l'importance que revêt une expérience de travail, même si elle n'est pas en lien avec le domaine d'études qui nous intéresse. Un premier emploi permet de développer des aptitudes qui seront toujours utiles sur le marché du travail. Un deuxième atelier portait sur la rédaction d'un bon curriculum vitae. Par la suite, les jeunes ont pu s'informer des possibilités d'emploi dans la région, alors que Jean Nicolet de *Falher Economic Development* leur a fait découvrir les avantages à travailler dans la région.

L'entrepreneuriat représente également une avenue intéressante pour les jeunes. Trois entrepreneurs de la région ont parlé des étapes à respecter dans la création d'une entreprise et ont partagé leur propre expérience. Enfin, la préparation d'un bon budget est essentielle à la réussite, c'est pourquoi les représentants de la Caisse Horizon ont présenté un atelier sur la préparation d'un budget équilibré.

En raison du succès obtenu, il y a fort à parier que l'événement sera de retour l'an prochain. Il y a cependant de fortes chances qu'il soit appelé à se déplacer un peu partout dans la province afin de pouvoir rejoindre les jeunes des différentes régions. Quelques représentants des écoles d'Edmonton étaient d'ailleurs sur place pour prendre de l'information en vue de peut-être présenter le Salon dès l'an prochain.

## Cette semaine...



Courrier de deuxième classe
Enregistrement 1881

XX119 (F) 23L 4
10015349
MICROFILM INC. SOCIETE CANADIENNE DU
464 RUE SAINT-JEAN
MONTREAL PQ H2Y 2S1

# De la grande visite !

La communauté francophone d'Edmonton a été choyée la semaine dernière. En effet, MM. Claude Ryan et Michel Bastarache étaient de passage dans la capitale provinciale. Alors que M. Ryan recevait un doctorat honorifique de l'Université de l'Alberta, M. Bastarache rencontrait les juristes d'expression française. Plus de détails en page 3 (Michel Bastarache) et 6 (Claude Ryan).



Photo : Nathalie Kermoal

MM. Claude Ryan et Claude Couture ont été surpris en grande conversation lors de la réception donnée en l'honneur de l'ancien politicien.



Photo : Nathalie Kermoal

Le juge Michel Bastarache pose en compagnie de la présidente de l'ACFA provinciale, Mme Louisette Villeneuve.

*À l'école Ste-Marguerite-Bourgeoys :*

# De la visite olympique !

PATRICIA HÉLIE

**Calgary**

**Les élèves de l'école Ste-Marguerite-Bourgeoys de Calgary ont eu la chance d'accueillir quatre athlètes olympiques de trois différentes disciplines pour le lancement du programme *Youth Education through Sport* (Y.E.S.) pour la nouvelle saison.**

Danielle Goyette (médaillée d'argent en hockey féminin, 1998), Catriona LeMay-Doan (double médaillée d'or et médaillée de bronze en patinage de vitesse, 1998), Yannick Lize et Zoltan Esepregi (équipe canadienne de water polo) ont défilé dans les classes pour rencontrer les jeunes.

« Le but de ces rencontres est que les athlètes puissent partager leur expérience avec les jeunes, explique Mme Josée Lapointe, animatrice culturelle à l'école Ste-Marguerite-Bourgeoys. Souvent, ce sont des personnes qu'on voit à la télévision mais c'est difficile de savoir qui ils sont. On les voit pendant une minute ou une minute et demie, pendant leur course, mais c'est difficile de comprendre tous les efforts qu'ils ont mis, le combat quotidien et tout ce qu'il y a derrière tout ça : les sacrifices, les succès, les batailles, les combats. On veut donc présenter aux jeunes ce qu'il y a derrière la minute où l'athlète a gagné sa médaille ou la minute où il est tombé. Comme Catriona disait, lors des Jeux olympiques de 1992 elle est tombée. Tous ses espoirs se sont envolés en une fraction de seconde. »

Catriona LeMay-Doan a débuté son allocution par la présentation d'un vidéo des Jeux olympiques d'Atlanta en 1996. Accompagnés de Céline Dion avec la chanson *The power of the dream*, une série d'athlètes défilaient sous les yeux des jeunes, révélant des visages plein d'espoir, des images de victoires et d'autres de défaites amères. Un vidéo qui n'a laissé personne indifférent.



Josée Lapointe a eu la chance de pouvoir tenir entre ses mains la médaille d'argent de Danielle Goyette, médaille obtenue lors des derniers Jeux olympiques à Nagano.



Catriona LeMay-Doan s'est fait un plaisir de signer quelques autographes après sa présentation.

Photo : Patricia Hélie

Les athlètes ont donc fait le récit de leurs aventures, parfois positives, parfois négatives, mais souvent difficiles. Derrière tout ça, un message de détermination, de confiance en soi et de courage.

Pour Catriona, il est très important de rencontrer les jeunes de cette façon, autant pour les élèves que pour elle. « Je pense que c'est important parce que ça montre aux étudiants que nous sommes vraiment des personnes normales. On a des bons et des mauvais jours. C'est aussi une expérience pour moi : quand je parle des expériences que j'ai eues, j'apprends toujours un peu plus de cette expérience. C'est une expérience d'apprentissage autant pour les élèves que pour moi. »

« Je fais des présentations avec le programme Y.E.S. depuis les débuts du programme en 1995, mais c'est la première fois que je le fais en français. C'est une bonne expérience même si quelques fois c'est difficile d'avoir la même passion qu'en anglais parce que je cherche un peu plus pour mes mots. »

« Le message que j'aimerais laisser aux jeunes, c'est d'avoir des buts et des rêves. Bien souvent, c'est la confiance en eux que les jeunes n'ont pas. Alors même s'ils ont une mauvaise expérience, il faut continuer et essayer encore et encore. »

De son côté, Danielle Goyette en était à sa quatrième présentation pour le programme Y.E.S. « C'est la deuxième fois que je le fais en français et, pour moi, c'est un peu plus facile de m'exprimer en français puisque je suis Québécoise. En anglais c'est l'fun, j'apprends beaucoup, mais côté émotionnel c'est beaucoup plus facile en français. »

Danielle trouve elle aussi important d'avoir l'occasion de rencontrer les jeunes, surtout que son histoire n'a rien d'un conte de fées. « Il y a un jeune garçon dans une autre école qui est venu me voir et qui m'a dit qu'il lui était arrivé quelque chose et qu'il pensait que c'était la fin du monde. Il a dit : " après avoir entendu ton histoire, c'est rien ce qui m'est arrivé. Je vais continuer à persister. La prochaine fois qu'il va m'arriver quelque chose je vais penser à toi et que c'est ce qui va me permettre de persévérer. " Pour moi, si j'arrive à toucher seulement une personne dans les écoles où je passe, je pense que mon travail va être fait. »

Le programme Y.E.S. provient du *National Sports Center* de Calgary qui a pour mission d'aider les athlètes à atteindre le podium ainsi que de les préparer à la vie après le sport. « Ils donnent de la formation aux athlètes qui sont intéressés à faire des présentations publiques, explique Mme Lapointe. C'est subventionné par *Alberta Energie Compagnie* et aussi par la fondation charitable du Canadien Pacifique. »

---

*Robert Walsh*

# C'est parti !

PATRICIA HÉLIE
**Edmonton**

**C'est le samedi 21 novembre dernier qu'avait lieu le lancement officiel du tout nouvel album de Robert Walsh, *Walk through the fire*, au Sidetrack Café d'Edmonton. Un lancement très réussi si on se fie au nombre de personnes présentes et à la piste de danse qui était bien remplie.**

Robert Walsh a su conquérir l'auditoire avec son énergie et, bien-sûr, ses chansons. Un répertoire d'ailleurs bourré d'expériences personnelles. « Quand j'écrivais des chansons pour les autres, je choisissais un thème et je le suivais, explique le principal intéressé. Sur mon album c'est différent, j'ai écrit des choses que j'ai vécues. Par exemple, je parle d'une relation que j'ai eue avec le fils d'une ancienne petite amie. Nous n'étions pas mariés mais je considérais cet enfant-là comme le mien. Lorsque nous nous sommes séparés, je n'avais aucun droit sur l'enfant et ça a été très difficile. »

« Il y a aussi une chanson qui parle du fait que ça prend parfois du courage pour faire ce qu'on aime, poursuit Robert. Quand j'étais à Toronto, je ne pouvais pas vivre uniquement de ma musique alors je travaillais comme garde de sécurité et ça allait trop bien. Moi qui n'avais jamais eu besoin de travailler en dehors de la musique, j'étais gérant de sécurité dans un grand hôpital pour enfants et, en six mois, j'étais devenu président de l'Association des gardes de sécurité d'hôpitaux en Ontario. Ça allait vraiment bien mais ce n'est pas ce que j'avais envie de faire. C'est pas facile de tout laisser pour faire ce qu'on aime. »

C'est le *Big Breakfast Boogie Band* qui a réchauffé la salle en première partie du spectacle de Robert Walsh.

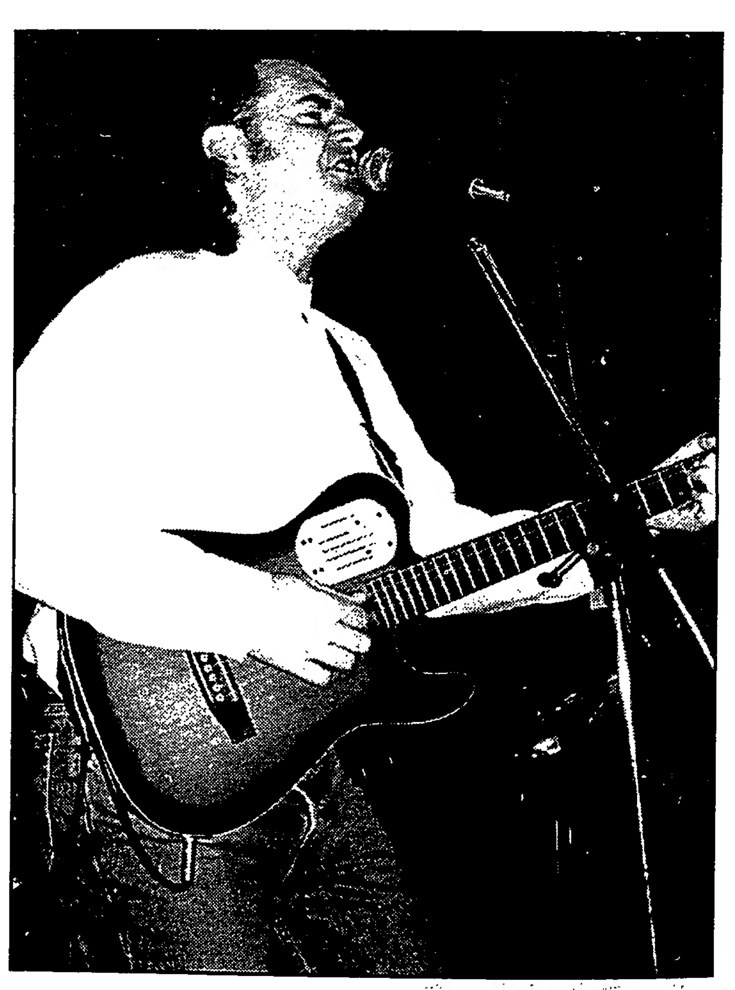


Photo : Patricia Hélie

Robert Walsh a procédé au lancement officiel de son album le 21 novembre dernier, au Sidetrack Café.

# Michel Bastarache en visite à Edmonton

NATHALIE KERMOAL

Edmonton

**Monsieur Michel Bastarache, juge à la Cour suprême du Canada depuis le 30 septembre 1997, était de passage à Edmonton pour présenter une conférence auprès de l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta en fin de semaine. Nous avons eu l'occasion de le rencontrer lors d'une réception organisée en son honneur par l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) vendredi dernier, en fin d'après-midi.**

**Le Franco** : Monsieur Bastarache, les Franco-Albertains vous connaissent surtout comme un grand défenseur des droits linguistiques. Lorsque vous déclarez que les législateurs ont une interprétation restrictive des droits linguistiques, que voulez-vous dire exactement ?

**Michel Bastarache** : Je faisais référence ici à la décision de la Cour suprême dans l'affaire de la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick qui a, en fait, orienté les tribunaux vers une interprétation restrictive. Ce qui était arrivé dans cette affaire c'est que la Cour avait déterminé que ces droits avaient été reconnus en fonction d'un principe politique plutôt que des droits qui avaient un caractère universel, comme ceux qui sont reconnus, disons, dans la charte des Nations Unies. Dans un tel contexte politique, la Cour pensait qu'il fallait les interpréter de façon restrictive pour ne pas s'écarter trop de la volonté des législateurs à l'origine, qui était de reconnaître des droits existants, qui étaient assez limités. Moi, je pense que c'est une erreur car tous les droits fondamentaux devraient finalement être interprétés en fonction du même principe de base. Et, le principe de base c'est justement que ce qui est reconnu à l'origine, c'est la nature d'un droit, mais ensuite son application concrète doit être ajustée en fonction du contexte du temps, en fonction des valeurs aussi qui sont reconnues par la société à ce moment-là. Nous sommes passés d'une étape qui reconnaissait que le droit à l'instruction c'était le droit à suivre un cours, à une étape où on se dit que l'instruction cela fait partie de l'éducation et que l'éducation cela fait partie du maintien d'une collectivité qui s'identifie sur le plan culturel. Moi, je pense qu'il n'y a pas de raison que l'on reconnaisse cela dans le domaine scolaire, comme dans le cas de l'affaire Mahé, et qu'on refuse d'adopter le même principe quand on arrive à interpréter d'autres droits linguistiques.

**L.F.** : Que doit-on faire pour qu'une fonction publique bilingue ne le soit pas simplement sur papier ?

**M.B.** : Il faut trouver le moyen, je pense, de passer d'une étape où le bilinguisme est reconnu sur le plan formel pour arriver à une étape où on regarde l'efficacité du service du point de vue de l'objectif social et c'est là que je pense que la dimension nouvelle qui devrait être reconnue dans l'avenir c'est une dimension collective. Jusqu'à maintenant on a beaucoup insisté sur le droit de l'individu d'obtenir un service mais on a pas regardé tellement l'impact du service, de son organisation sur la collectivité linguistique qui veut avoir accès au droit linguistique. Par exemple, si je dis, vous avez le droit à un procès en français, la question que se pose alors la Cour est celle-ci : Est-ce que le juge qui vous entend, vous comprend suffisamment pour que vous présentiez votre cause ? Pour moi c'est pas la même question que : Est-ce que le juge qui vous entend va vous offrir la même qualité de justice que celle qui est offerte à l'anglo-phone qui lui aussi a accès aux tribunaux ? En d'autres mots, sur le plan collectif, on se dit : Est-ce que la collectivité francophone a accès à la justice de la même manière et avec le même niveau de qualité que la communauté linguistique anglo-phone ? Il me semble qu'il faut poser la question sous cet angle-là, si on veut donner une certaine réalité au concept du bilin-guisme et à la valeur fondamen-tale qui est évidemment celle du droit des minorités en général. Cela devient alors une question philosophique, il faut se questionner sur la nature du droit plutôt que simplement sur sa disponibilité.

**L.F.** : Mais pensez-vous réellement que l'on s'en va vers ce genre de questionnement sur la nature du droit ?

**M.B.** : Je pense que la tendance générale maintenant de la Cour suprême et des autres tribunaux c'est d'approcher les problèmes des droits sous un tel angle. On regarde de plus en plus les effets des lois plutôt que simplement la nomenclature. Il y a de fortes possibilités que l'on évolue rapidement maintenant vers une interprétation plus réaliste des droits linguistiques aussi. Ces dernières années, il n'y a pas eu beaucoup de causes linguistiques essentiellement parce qu'on perçoit ces problèmes comme des problèmes politiques et non comme des problèmes juridiques. Il y a certainement une dimension politique importante à tous ces droits mais on ne peut pas évacuer complètement la question juridique. Pour moi, ce qui est fondamental c'est que quand on reconnaît des droits linguistiques on établisse un espèce de seuil minimum et en deçà de ce seuil on empêche finalement le débat politique de se faire. Ce qui veut dire que l'on réduit les tensions entre les groupes linguistiques et cela a une très grande valeur dans notre société parce que ça nous donne la chance à un meilleur niveau d'entente si les gens ne se *chicanent* pas toujours sur les mêmes questions. Si je dis : Tout le monde a le droit à un procès en français, les avocats ne vont donc plus discuter à savoir si le juge devrait ordonner un procès en français ou pas, si les conditions sont remplies pour avoir le droit ou pas. Du même coup, la partie du débat qui divisent les communautés linguistiques disparaît et quand ça fait suffisamment longtemps que c'est disparu cela devient une chose normale. Plus c'est normal moins c'est divisif alors dans ce sens là, il me semble que c'est important d'avoir des lois linguistiques qui établissent des seuils minimums qui sont à un niveau acceptable pour la communauté et qui réduisent les occasions de tensions linguistiques.

**L.F.** : Quand on lit le jugement historique de la Cour suprême du mois d'août dernier, on peut noter qu'on y parle des droits linguistiques et surtout entre autres des francophones vivant en milieu minoritaire, était-ce votre touche à vous ?

**M.B.** : Je ne peux pas vous dire cela dans la mesure où c'était un document collectif. Mais, c'était certainement une chose acceptée par tous les juges de la Cour dans le sens où on s'est dit, quelles sont les valeurs fondamentales au fédéralisme canadien ? Quelles sont les valeurs fondamentales à partir desquelles on veut définir le niveau de démocratie au Canada ? Et, d'après moi, on ne pouvait pas oublier la question du droit des minorités parce que c'était un aspect fondamental lors de la création du Canada ainsi que lors du rapatriement de la Constitution en 1982. C'est une question fondamentale et mon expérience de vie me l'a appris. On doit y accorder beaucoup d'importance sans quoi on tomberait dans des conflits sociaux interminables, qui mèneraient au désordre et qui empêcheraient la société d'évoluer. Notre niveau de civilisation peut se définir à partir de la façon dont on arrive à agencer ces problèmes. Quant on dit, quelles sont les conditions essentielles de l'unité nationale ou du droit d'un état de se dissocier de la Fédération, il faut définir quelles sont les normes qui vont nous guider et ces normes vont être indicatives du niveau de civilisation, de l'importance des valeurs. On est donc sorti du juridisme absolu ou technique pour entrer dans des notions qui sont plus philosophiques, qui sont plus normatives mais qui nous définissent mieux, je pense, comme nation et qui nous donnent un guide sur la manière de se conduire dans des négociations.

**L.F.** : Qu'est-ce que cela veut dire que d'être juge de la Cour suprême dans la vie de tous les jours ?

**M.B.** : Je crois que c'est une chance unique de travailler sur des questions aussi importantes, aussi difficiles. Sur le plan personnel, c'est extraordinaire d'avoir l'occasion d'exercer une certaine influence sur des décisions qui affectent fondamentalement toute la nation. C'est aussi un travail extrêmement intense, il est donc souvent difficile de se défaire de tous ces problèmes pour penser à autre chose. Dans ce sens, on ne peut le faire que si on aime terriblement son travail, sans cela on trouverait la charge trop accablante.

# ÉDITORIAL

## Le retour de Joe Clark

Du haut de mon perchoir imaginaire, tenant à la main ma lorgnette virtuelle, j'observe et je me questionne. Je me suis surprise récemment à penser à la droite canadienne, à son avenir. À cette droite conservatrice, celle de John A. Macdonald qui a perdu tellement de plumes sous le règne de Brian Mulroney. Avec le retour de Joe Clark a-t-elle vraiment une chance de se refaire une santé? Pas vraiment, à moins d'un miracle et certains pensent qu'il sera réformiste.

Le retour de Joe Clark sur la scène politique nous donne vraiment un arrière-goût du déja vu, de « on prend les mêmes et on recommence ». Car il faut bien le dire, les conservateurs n'ont pas fait preuve de beaucoup d'imagination en allant le chercher. Quoique M. Clark soit un vieux de la vieille, avec beaucoup d'expérience en politique, on ne peut pas dire qu'il ait eu beaucoup de chance dans sa carrière. Donc, côté renouvellement et nouvelle image du Parti conservateur, on aurait certainement pu faire mieux. Il est vrai que l'alternative était limitée à l'exception peut-être de David Orchard, qui a mis un peu de piquant dans la campagne. Alors, Joe Clark arrivera-t-il à influencer la politique du pays? Peut-être, mais le doute persiste. Malgré sa remontée dans les sondages, rappelons seulement que son parti détient 19 sièges au Parlement - et lui-même n'en a pas - alors que les réformistes en ont 60. La tâche sera donc ardue et le travail colossal, car avant de pouvoir s'engager dans des visées plus ambitieuses comme l'indiquait un éditorial du *Devoir* daté du 2 novembre 1998: « Il lui faudra effacer une dette de près de 10 millions, rebâtir la base militante et surtout redonner une personnalité propre à un parti coincé entre des libéraux devenus conservateurs et des réformistes qui veulent adoucir leur image d'extrémistes. » Une chose est sûre, M. Clark a du pain sur la planche.

M. Clark aura-t-il le choix de résister aux pressions du parti réformiste pour une droite unie? Cela dépend de la stratégie que veut suivre le Parti conservateur. Le plus pressant étant, selon eux, de ramener les électeurs perdus qui ont joint les rangs des réformistes et des bloquistes, ce qui n'est pas une mince affaire. Ce qui rend M. Peter White, ex-secrétaire principal de Brian Mulroney, sceptique: « s'il pense qu'il peut persuader tous ceux qui sont partis et qui sont allés vers le Reform, de revenir à son parti, je pense qu'il rêve en couleurs. » Toutefois, en s'engageant les yeux fermés dans une union avec les réformistes, M. Clark se serait automatiquement mis à dos une partie de l'électorat québécois toujours favorable au Canada.

Dans la mesure où la prudence est mère de sureté, M. Clark ne peut pas se permettre de brûler des étapes. Mais pourra-t-il résister longtemps? Là encore on peut en douter, car les réformistes et les conservateurs savent pertinemment qu'il ne pourront pas se défaire des libéraux aux prochaines élections sans en arriver à une alliance. Si cette alliance se réalisait un jour, la question resterait à savoir si elle sera dirigée par un Joe Clark ou un Preston Manning, à moins que ce ne soit un Ralph Klein.

Nathalie Kermoal




# COURRIER DES LECTEURS

### *Madame la directrice,*

Nous avons si souvent l'occasion de nous plaindre de l'absence de services en français que j'ai pensé vous faire parvenir cette lettre que je fais parvenir à la direction du service à la clientèle de Canadian International.

### *Madame, Monsieur,*

Je profite de l'occasion qui m'est donné de vous livrer mes commentaires pour vous faire part de mon entière satisfaction devant la prestation de services bilingues que j'ai eu l'occasion d'apprécier lors de mon vol du 27 octobre dernier entre Edmonton et Grande Prairie.

L'agente de bord, prénommée Karen, nous a livré ses messages dans les deux langues officielles dans un français impeccable. Elle s'est d'ailleurs empressée de me parler en français lors du vol de retour Grande Prairie- Edmonton le même jour à 16h30.

C'est à des gestes comme ceux-là que l'on reconnaît votre souci de bien servir votre clientèle.

Continuez votre bon travai!

*Lyne Lemieux*
*Edmonton*


Directrice: **Nathalie Kermoal**
Adjointe Admin.: **Micheline Brault**
Infographiste: **Charles Adam**
Journaliste: **Patricia Hélie**

OFFICE DE LA DISTRIBUTION CERTIFIÉE ODC




Fondation Donatien Frémont, Inc.

APF Association de la presse francophone

*Le Franco* est membre de l'APF. Au niveau national, il est représenté par **OPSCOM**. *Le Franco* est imprimé par **Gazette Press Ltd**, de Saint-Albert. Reproduction des textes, en tout ou en partie, est autorisée avec mention de la source. Les clients ont 15 jours après la date de parution pour nous signaler des erreurs. La responsabilité pour toute erreur de notre part dans une annonce se limitera au montant payé pour seulement la partie de l'annonce qui contient l'erreur, si l'erreur est celle du *Franco*.

Depuis 1928, le seul hebdomadaire de langue française en Alberta




**#201, 8527 - 91e rue, Edmonton (AB) T6C 3N1**
**téléphone: 465-6581 télécopieur: 469-1129**

**Correspondants:**
**Calgary** Alain Bertrand
**Centralta** Martin Blanchet
**Fort McMurray** Nicole Pageau
**Lethbridge** Mireille Dunn
**Medicine Hat** Diane Morisette-Franz
**Plamondon** Joël Lavoie, Denise Lavallée
**Red Deer** Claire Hélie
**Rivière-la-Paix** Noëlla Fillion, Patrick Henri
**Saint-Paul** Richard Blouin

# OPINION

# La gestion scolaire à Calgary

LINDA COUTURE ET ÉDITH BÉRARD-CUSTER

Calgary

**La décision à laquelle est confronté Gary Mar, ministre de l'Éducation, concernant la gestion des écoles francophones de Calgary peut sembler n'être pour certains qu'une dispute parmi la minorité francophone de cette ville. Cela n'est pas le cas. Tout Albertain qui croit que les parents devraient avoir leur mot à dire en ce qui à trait à l'éducation de leurs enfants se doit de s'intéresser à cette question.**

Ce dossier concerne également tout citoyen convaincu que la démocratie devrait avoir priorité sur les actions arbitraires prises par des factions politiques payées par nos impôts. Dans ce cas-ci, la faction se compose d'un petit groupe de francophones qui se sont déclarés *représentants* et qui demandent que le ministre de l'Éducation accorde immédiatement une commission scolaire francophone indépendante à Calgary.

Cette nouvelle bureaucratie éducationnelle coûteuse ne gèrerait que deux écoles, Ste-Marguerite Bourgeoys et Queen's Park, ce qui représente quelques 800 élèves de la maternelle à la 12ième année dont la langue première est le français. Cela forcerait Ste-Marguerite-Bourgeoys et l'école Queen's Park à se retirer des systèmes catholique et public respectifs. Cette séparation forcée se ferait malgré que les parents de ces écoles aient exprimé leur désir de continuer à confier l'éducation francophone de leurs enfants à la direction des commissions scolaires existantes de Calgary.

Il va sans dire que l'entêtement de la faction à ignorer la volonté des parents a créé une discorde dans la communauté francophone. C'est le résultat inévitable d'un tel comportement anti-démocratique. Pourtant, il y a peu de temps encore, les membres de la faction refusaient toujours de reconnaître qu'une division existait. Ils continuaient à soutenir que seules les voix des soi-disants *représentants de la communauté* c'est-à-dire eux-mêmes, reflétaient l'opinion des francophones de Calgary.

Cette étape peut être considérée comme un pas en avant, cependant, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Pour y arriver, les francophones opposés à la création d'une commission scolaire francophone à caractère linguistique exclusif ont besoin de l'aide des Albertains à travers la province.

Tout d'abord, il est primordial d'obtenir le soutien de la population en général pour encourager le ministre Mar dans ses délibérations, afin que les intérêts des enfants et des parents passent avant les tactiques de pression politique et pour que sa décision ne soit pas en faveur de cette minorité très vocale aux dépens du désir de la majorité francophone de Calgary.

Ensuite, il est impératif que le grand public perçoive cette question comme un enjeu démocratique. Il faut comprendre que ce n'est pas la majorité anglophone qui s'oppose à une commission scolaire francophone, mais plutôt une minorité de francophones qui piétinent nos droits religieux et linguistiques.

En fait, si une gestion francophone est établie dans les circonstances actuelles, elle représentera une infime minorité francophones qui imposera son désir sur la majorité de la communauté francophone à Calgary. La vraie violation des droits des francophones en milieu minoritaire serait de se faire imposer ce que la minorité nous dicte. Combien sont-ils ? Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Une demande officielle a été déposée auprès du ministre de l'Éducation une semaine après une réunion publique en mai dernier durant laquelle parent après parent exprimait de vives inquiétudes face à une gestion scolaire francophone à Calgary. La requête officielle d'obtenir la gestion était signée par un groupe de parents - 10 au plus - dont les noms n'ont jamais été rendus publics. Ceux qui poussent vers une commission scolaire indépendante ont aussi renforcé leur position en indiquant qu'ils avaient l'appui unanime de la Fédération des parents francophones de l'Alberta (FPFA) et de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA).

En réalité, l'ACFA compte 600 membres pour une population totale de 15 000 francophones dans Calgary et sa région. Au niveau de la province, les effectifs se chiffrent à environ 8% des Albertains de langue française. Ces faibles pourcentages représentent seulement les détenteurs de carte de membre et non les participants actifs. De toute évidence, que ce soit au niveau régional ou provincial, ces nombres ne confèrent pas à l'ACFA le mandat de prendre position au nom de tous les francophones. Elle n'a, en tous les cas, pas le droit de nier aux parents leur pouvoir de décision en ce qui concerne l'éducation de leurs propres enfants.

Quant à la Fédération des parents francophones, elle n'a pas pris la peine d'obtenir l'autorisation directement des membres concernés avant d'offrir son appui au projet d'un conseil scolaire indépendant. Par exemple, le conseil d'école de l'école Ste-Marguerite-Bourgeoys est une organisation membre de la FPFA. Notre conseil d'école n'a jamais donné son appui unanime sur la question, pas plus qu'il n'a tenu un vote sur cette question. Il ne s'agit, en fait, qu'une décision prise par une minorité pour la majorité. La raison derrière une telle décision arbitraire et anti-démocratique est soi-disant la protection d'un droit constitutionnel de gérer nos propres conseils scolaires francophones. À maintes reprises, plusieurs des membres de la faction ont déclaré que la Cour suprême a conféré aux francophones le droit absolu de la gestion complète de leurs institutions.

Ceci est absolument faux et de répéter cet enoncé des milliers de fois ne le rendra pas véridique. En fait, ceux qui liront la décision sur le cas Mahé de 1990 verront que la Cour n'a que prudemment conféré le droit à un *degré de contrôle* sur une *échelle variable* déterminé par le nombre d'élèves et autres facteurs régionaux. Mais, elle n'a pas conféré le droit absolu à une gestion complète francophone.

Il existe cependant un droit traditionnel des parents d'agir dans l'intérêt de leurs enfants. La majorité des parents francophones de Calgary veut exercer ce droit en maintenant le status quo quant à la direction de ses écoles.

Nous ne pouvons qu'espérer que nos concitoyens nous aideront à convaincre M. Gary Mar de prendre une décision en notre faveur.

## Rencontre avec le ministre Goodale

Le 2 novembre dernier M. Ralph Goodale, député de Régina et ministre des Ressources naturelles du Canada, rencontrait une délégation de leaders francophones de l'Ouest pour discuter de l'importance des programmes d'appui aux langues officielles du ministère du Patrimoine canadien. Sur la photo, on reconnaît (de gauche à droite) M. Ralph Goodale, Claude Shink (Saskatchewan), Michel Chartier (président de la Société Franco-Manitobaine), Annette Labelle (Saskatchewan), Daniel Thériault (Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick), Georges Arès (Association canadienne-française de l'Alberta) et Lorraine Archambault (présidente de l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan).



# Claude Ryan reçoit un doctorat honorifique

NATHALIE KERMOAL

Edmonton

**Le mercredi 18 novembre 1998, Monsieur Claude Ryan recevait un doctorat honorifique en droit de l'Université de l'Alberta en reconnaissance de son leadership et pour sa promotion soutenue de l'unité canadienne.**

Claude Ryan est surtout connu pour avoir été pendant de nombreuses années le rédacteur en chef du journal *Le Devoir* (1964-1978) ainsi que le chef du Parti libéral de 1978 à 1982. Au-delà de ses idées, on aura surtout remarqué chez cet homme son humilité, son sens de l'humour et les mots touchant à l'égard de la communauté francophone de l'Alberta. Les paroles adressées par M. Ryan lors de la collation des grades d'automne ainsi que lors de ses deux visites à la Faculté Saint-Jean mettaient l'accent sur la nécessité de garder un Canada unit où l'anglais et le français continueraient à coexister.

Monsieur Ryan a toujours été un grand défenseur des droits linguistiques au Canada réitérant à maintes reprises son soutien aux communautés francophones vivant à l'extérieur du Québec. Il est d'ailleurs le maître à penser de la vision d'un fédéralisme renouvelé qui est basé sur le principe de la reconnaissance de la diversité des nations au Canada. Selon M. Ryan, la fédération canadienne a su combiner le collectivisme et l'individualisme lui conférant une envergure politique beaucoup plus attrayante que celle des États-Unis. Il a même insisté sur le fait qu'il fallait se méfier de l'idée de la réforme du sénat proposée par les réformistes, qui ne fait que copier certains concepts égalitaires américains. Pour M. Ryan, l'Ouest et le Québec ont beaucoup en commun surtout quand vient le temps de parler de leurs intérêts régionaux, mais notre meilleur intérêt à tous est d'accepter les différences et non de les minimiser.

Il a aussi souligné l'excellent travail de la communauté francophone de l'Alberta et de la Faculté Saint-Jean ainsi que du gouvernement albertain pour avoir permis l'implantation d'écoles francophones dans la province. Il est évident que de tels mots lui ont valu de nombreux applaudissements.

# Régional en bref

## EDMONTON

*ACFA régionale*

L'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) régionale d'Edmonton compte un nouvel employé en ses rangs. M. Denis Laberge, un Québécois d'origine, est le nouveau directeur général de l'association. Il remplace M. Jean-Claude Giguère qui, on se souvient, assurait l'intérim depuis le mois d'août dernier.

*Les Chantamis*

La Chorale Les Chantamis tiendra son concert de Noël annuel le 6 décembre prochain à l'église St-Joachin d'Edmonton. De nombreux chants de Noël en français sont au programme et les spectateurs seront invités à joindre leur voix à celles de la chorale. Le concert aura lieu à 13h30 et les spectateurs seront invités à faire un don pour la Banque alimentaire d'Edmonton en guise de coût d'entrée.

## FALHER

*Activité de Noël*

Les jeunes de l'école Héritage de Falher auront la chance de rencontrer le Père Noël le samedi 12 décembre prochain, au gymnase de l'école. Tous les enfants de la communauté, ainsi que leurs parents, sont invités à se joindre à l'activité.

## ST-PAUL

*Journal étudiant*

Les élèves de l'école du Sommet procéderont très bientôt au lancement officiel de leur journal étudiant, *L'Éko du Sommet*. La cérémonie de lancement aura lieu le 8 décembre prochain, à 17h00, à l'école du Sommet.

*La vie d'un jeune francophone en milieu minoritaire :*

# Les élèves francophones en vedette !

PATRICIA HÉLIE

**Calgary**

**Onze élèves de l'école Ste-Marguerite-Bourgeoys de Calgary seront les vedettes d'un documentaire sur la vie des jeunes francophones en milieu minoritaire qui devrait être terminé pour le début du mois de décembre 1998.**

Ce documentaire est réalisé à partir d'une subvention de Patrimoine Canada accordée il y a deux ans. « À l'époque, Richard Gagnon avait commencé à essayer de développer un goût chez les jeunes de faire des vidéos, du montage et ce genre de choses, explique Mme Josée Lapointe, animatrice culturelle à l'école Ste-Marguerite-Bourgeoys et coréalisatrice du projet. Il avait donc demandé une subvention au Patrimoine canadien pour pouvoir acheter de l'équipement pour faire un beau projet avec les jeunes. La subvention a été accordée, Richard a quitté son emploi et moi je l'ai remplacé. C'est d'ailleurs pour ça qu'il y a eu une extension de projet parce que l'an passé, je n'étais pas prête à m'embarquer. J'ai réfléchit, j'ai trouvé un concept avec lequel j'étais confortable et on a pu commencer la production cette année. »

Des jeunes qui fréquentent l'école ont donc été choisis pour participer à cette réalisation, afin de parler de leur vie de tous les jours. « J'ai sélectionné des jeunes et des familles qui ont des situations différentes mais en même temps similaires, explique Mme Lapointe. Par exemple, on a une jeune qui vient de déménager de la Belgique, on veut donc savoir comment ça se passe, comment est sa vie maintenant, comment elle s'adapte, comment elle garde contact, c'est quoi vivre loin de sa famille; toute la réalité de devenir minoritaire et de s'adapter. On a aussi une Franco-Albertaine et une personne qui vient d'un couple exogame, alors à la maison ça se déroule beaucoup en anglais. J'ai essayé de choisir des élèves avec des situations différentes qui peuvent nous expliquer des choses différentes. Des jeunes qui, quand tu leur demandes depuis quand ils sont en Alberta, ils te donnent la date exacte. Il y en a plusieurs qui disent qu'ils ont eu du réconfort de savoir qu'il y avait une école francophone alors on mentionne aussi si c'est leur choix de venir à l'école française. Il y en a une qui a décidé qu'elle allait à l'école en anglais et, finalement, elle est revenue à l'école en français, elle n'a pas aimé l'école anglaise, elle se sentait perdue. Si on avait choisi onze autres familles, le documentaire aurait été différent parce que chaque élève a son vécu. Ce sont eux qui nous racontent leur histoire. »


Photo : Patricia Hélie
Josée Lapointe et Patrick Boutin ont bien hâte de mettre la touche finale à leur documentaire.

Le but de ce documentaire est bien-sûr de démontrer ce qu'est la vie d'un élève de l'école française en milieu minoritaire, mais aussi de faire participer les jeunes au niveau de la technique. Pour donner un coup de main de ce côté, un superviseur technique, Patrick Boutin, a été embauché. « C'est ma première expérience avec les jeunes et c'est très bon pour moi, souligne M. Boutin. J'apprends du nouveau et ça va m'être utile pour plus tard. Habituellement, je travaille avec des professionnels, cette fois-ci c'est un peu un rôle d'enseignant et comme les jeunes aiment beaucoup ce qu'ils font, c'est facile. Je suis donc là pour leur montrer comment une caméra fonctionne et comment prendre de bonnes prises de vue. Je m'occupe également du montage. »

« Les jeunes ont l'air fiers de faire partie du projet et ils participent beaucoup, ajoute Mme Lapointe. J'essaie d'établir un travail d'équipe entre un élève de douzième année et un de septième année qui normalement ne se parleraient pas. Là, ils se parlent et sentent qu'ils font partie d'un projet. »

Comme les bons résultats ne tombent pas du ciel, Patrick et Josée travaillent très fort sur le documentaire. En fait, on parle de sept jours sur sept. « On n'a pas vraiment le choix parce qu'on ne peut pas aller filmer avec les jeunes pendant les heures de cours, expliquent-ils. On filme donc le soir et les fins de semaine. Le reste de la journée, on fait de la préparation, c'est-à-dire qu'on fait les téléphones pour obtenir les autorisations de filmer, on prévoit le transport, on coordonne les jeunes avec leur horaire et celui des parents et on voit au montage du documentaire. »

La grande première du documentaire devrait normalement avoir lieu au début du mois de décembre, au théâtre de La Cité des Rocheuses.

# HO! HO! HO! HO!

## CONCOURS DE DESSINS DE NOËL

Depuis 1928, le seul hebdomadaire de langue française en Alberta




À l'occasion du Temps des Fêtes, le journal **LE FRANCO** organise, en collaboration avec la librairie *Le Carrefour*, un concours de dessins de Noël pour les jeunes de 3 à 13 ans inclusivement; ainsi qu'un concours de contes et poèmes de Noël pour les jeunes de 14 à 18 ans.

Pour les catégories **A-B et C (3 à 13 ans)** les participant(e)s devront dessiner un sujet se rapportant à la Fête de Noël, au Jour de l'An, à l'hiver, etc. Faites travailler votre imagination. Les dessins doivent être faits à la main. Nous n'acceptons pas de dessins à l'ordinateur.

Pour la catégorie **D - 14 à 18 ans**, les participant(e)s doivent composer un conte de Noël ou un poème se rapportant à la Fête de Noël, au jour de l'An, à l'hiver, etc. Les contes et les poèmes devront être tapés à l'ordinateur.

Nous remettrons **8 prix** (livres d'histoire, cassettes, disques compacts, dictionnaires, etc.) **d'une valeur de 25$** chacun, aux deux plus beaux dessins dans les 3 catégories (A, B et C) et **2 prix** dans la catégorie D pour les deux meilleurs contes ou poèmes.

Catégorie A - **3 à 6 ans**
CatégorieB - **7 à 9 ans**
CatégorieC - **10 à 13 ans**
CatégorieD - **14 à 18 ans**

**Date limite:** Vous avez jusqu'au mercredi 2 décembre 1998 à minuit, l'oblitération postale en faisant foi, pour nous envoyer votre chef-d'oeuvre. Les noms des gagnants et des gagnantes seront connus dans l'édition spéciale de Noël du journal LE FRANCO, le 11 décembre 1998.

Les six dessins ainsi que 2 contes ou poèmes serviront à illustrer l'édition spéciale de Noël et seront aussi exposés à la librairie *Le Carrefour* du 12 décembre 1998 au 3 janvier 1999.

Prière de mettre votre nom et prénom à l'endos de votre dessin, conte ou poème et envoyez-les à l'adresse suivante:



# Faits saillants de la réunion de l'Exécutif de l'ACFA

## Date: 13 novembre 1998

**Librairie Le Carrefour**
La Cité francophone ayant accepté la proposition de l'Exécutif, la Librairie Le Carrefour sera agrandie au cours des prochains mois.

**Comité consultatif sur le Français 30**
Marcel Lavallée a accepté de représenter l'ACFA sur ce comité.

**Consultation du Sénateur Jean-Maurice Simard sur l'impact des transformations gouvernementales sur les communautés francophones hors Québec**
Louisette Villeneuve et Georges Arès ont rencontré le sénateur Jean-Maurice Simard le 3 novembre dernier. Ils lui ont présenté un mémoire décrivant l'impact des transformations gouvernementales sur les services en français offerts aux francophones.

**Nouveau discours de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada**
Louisette Villeneuve a écrit une lettre au président de la FCFA du Canada pour lui faire part des recommandations des participant.es à l'atelier du Rond-Point du 17 octobre dernier.

**Rapport Gardons notre santé de la FCFA**
Ce rapport préparé par la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada n'est pas satisfaisant il ne présente aucunement la situation des services en santé en français en Alberta. Une lettre sera envoyée à la FCFA à cet égard.

**Réception du Rapport Moreau sur la gestion scolaire à Calgary**
Le Comité Exécutif prend connaissance du rapport de Me Moreau et reçoit une copie de la lettre envoyée au ministre Gary Mar sollicitant une rencontre pour discuter avec lui entre autres du dossier de la gestion scolaire en Alberta.

**Repositionnement**
L'objectif des membres du comité est de déposer un rapport final au printemps 1999.

**Équipe francophonie**
Louisette Villeneuve et Georges Arès ont participé aux rencontres de l'Équipe francophonie à Ottawa du 31 octobre au 4 novembre dernier. Ils ont rencontré plus de 48 députés, sénateurs, ministres, haut fonctionnaires afin de convaincre le gouvernement de réinvestir dans les communautés francophones à l'occasion de la renégociation des ententes Canada-communautés.

**Répartition des dossiers et comités**

| | |
|---|---|
| Louisette Villeneuve: | Politique et Repositionnement |
| Guy Nobert | Développement culturel et Comité permanent de développement communautaire |
| Ben Van De Walle | Développement des ressources humaines, Comité du ministre de l'Éducation sur l'éducation française |
| Jean Guy Thibaudeau | Éducation postsecondaire, Prix d'Excellence, Réseau FrancAlta |
| Georges Arès | Fête Franco-Albertaine |

Rachelle Bergeron étant absente, le dossier Santé lui est réservé sur une base temporaire.

Jean-Guy Thibaudeau est élu Premier vice-président.

**Conflits d'intérêts**
Les membres de l'Exécutif s'entendent pour que toute perception de conflits d'intérêts soit évitée. Il ne suffit pas de savoir qu'il n'existe pas de conflits d'intérêts il faut s'assurer qu'il n'y a pas perception de conflits d'intérêt.

**Congés de Noël**
Le bureau sera fermé à compter du 24 décembre à midi et rouvrira ses portes le 2 janvier à 8h30.

**Dates du Bureau des Président.es**
Les prochaines rencontres du Bureau des Président.es se tiendront le 16 janvier, 15 mai et 25 septembre 1999.




# À noter !

Pour des raisons techniques, il nous est impossible de vous présenter la suite de la série sur la Première guerre mondiale (Simon Pagé) cette semaine. Nous reprendrons cette série à partir de la semaine prochaine. Toutes nos excuses pour ce petit délais.



Dans l'ordre habituel, Thérèse Laplante, Rollande Lefebvre, Lisette Vienne, Thérèse Dallaire, Lisette Murray, Marie-Claire McNeil, Sylvie Pageau et Claire Paquin-Murphy.





*ACFA régionale d'Edmonton :*

# Une fin de semaine d'évasion bien méritée

LISETTE VIENNE
**Edmonton**

**Durant la fin de semaine du 6 novembre, une dizaine de femmes de 34 à 75 ans ont participé à la fin de semaine d'évasion proposée par l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) régionale d'Edmonton. Comme dans la chanson de Judy Richards, elles ont dit « Bye bye au fax, au téléphone... j'fou l'camp ! » et elles ont pris le chemin du *Birch Bay Ranch* situé à une trentaine de kilomètres d'Edmonton.**

Au programme : yoga, reiki, taï-chi et auto-massage. Pour les plus aventureuses : équitation, escalade intérieure et super-zip. Malgré un petit vent frais, presque toutes ont participé à la promenade en traîneau. De quoi s'ouvrir l'appétit pour les excellents repas servis au ranch.

Les soirées se sont déroulées au coin d'un immense feu de bois, à échanger des expériences de vie et des confidences ou encore à jouer aux espionnes internationales lors du souper meurtre et mystère, le tout ponctué de grands éclats de rire.

Malgré les nombreuses activités proposées, il restait du temps pour les promenades solitaires ou en groupe et pour quelques parties de cartes endiablées.

À la fin de la fin de semaine, les participantes ont quitté le ranch à regret. Toutes étaient très satisfaites de leur expérience et ont fait quelques suggestions pour une prochaine fin de semaine. Elles se sont données rendez-vous l'été prochain et espèrent accueillir de nouvelles participantes de tous âges.

# PETITES ANNONCES

Dans le but de vous offrir un meilleur service, **LE FRANCO** vous offre une chronique de petites annonces.
**Tarifs:** 7 $ pour 20 mots ou moins pour 1 semaine; 12 $ pour 20 mots ou moins pour 2 semaines Plus de 20 mots: 0,10 $ de plus par mot. Annonces encadrées: 3,50$ de plus. Vous devez ajouter 7% (TPS).
**Toutes les petites annonces doivent nous parvenir accompagnées du paiement: chèque ou mandat-poste** avant le lundi midi (12h00). Aucune annonce ne sera acceptée par téléphone. Toute annulation peut être faite par téléphone en composant le 465-6581 avant le lundi midi.. Nous n'acceptons pas les frais d'appel. Faites votre chèque ou mandat-poste à l'ordre de:
**LE FRANCO 201, 8527 - 91e Rue Edmonton (AB) T6C 3N1**
**Tél.: 465-6581**

Professeurs de français langue seconde, aux militaires. Bacc. en éducation ou bacc. et expérience. Horaire: le jour à temps partiel. Salaire: selon l'expérience. Appelez Marjolaine au 458-3800 après 17h00. (4-12)

Bungalow à louer, 2 ch. à coucher, Bonnie Doon, près de la Faculté St-Jean, sous-sol fini avec 1 ch. à coucher; 4 appareils ménagers, disponible le 1er décembre 650$/mois, et 650$ dépôt de sécurité. Appelez Valorie au 469-5636 (11-12)

Tourtières (pâtés à la viande) et tartes au sucre. Réservez maintenant en appelant Thérèse au 440-6946 (après 17h) ou laisser un message (11-12)

**« Les Chantamis vous font cadeau de leur concert de Noël »**

**Quand:** Dimanche le 6 décembre à 13h30
**Où:** L'église St-Joachim 9928-110 rue, Edmonton
**Coût:** Un don pour la Banque Alimentaire d'Edmonton.

Les Chantamis vous présenteront de nombreux chants de Noël en français et vous serez invités à chanter avec la chorale des airs bien connus de tous !!!



## Paroisses francophones

### Messes du dimanche

### CALGARY

**Ste-Famille**
1719 - 5 rue S.O.
Samedi: 17h
Dimanche: 10h30

### CENTRALTA

**Legal**
Paroisse St-Emile
dimanche:11h00

**St-Albert**
Chapelle Connelly-McKinley
9, Muir Drive
Dimanche: 10h

### EDMONTON ET ALENTOURS

**St-Thomas d'Aquin**
8410-89e rue
Samedi: 16h30
Dimanche: 9h30 et 11h00

**Immaculée-Conception**
10830-96e rue
Dimanche: 10h30

**Ste-Anne**
9810-165e rue
Dimanche: 10h30

**Paroisse St-Joachim**
9928-110e rue
Mer., ven. et sam. 17h
Dimanche: 10h30

**Beaumont, St-Vital**
4905-50e rue
Dimanche: 9h30

### ST-ISIDORE

**Paroisse St-Isidore**
Dimanche: 11h30

### ST-PAUL

1er, 3e et 5e samedi à 19h30
Dimanche: à 9h30




# Information sur les programmes d'aide financière aux agriculteurs

## Retrait provisoire du CSRN – Rappel

- Un élément du programme, annoncé en juin, permet aux producteurs de retirer de l'argent de leur compte au cours de l'année où le besoin financier survient;
- Offert aux participants au CSRN dont le solde du compte est suffisant pour couvrir le retrait provisoire;
- La demande de retrait provisoire est accompagnée d'une feuille de calcul pour aider les producteurs à évaluer le montant du retrait auquel ils ont droit pour l'année de stabilisation 1998;
- L'administration du CSRN émet le chèque dans les 30 jours suivant réception de la demande;
- Les demandes de retrait provisoire seront acceptées jusqu'au 31 décembre 1998. Les chèques visant les demandes reçues après le 1er décembre 1998 ne seront peut-être pas envoyés avant 1999.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez signaler le 1-800-665-2776.

*LE CSRN EST UN PROGRAMME FÉDÉRAL-PROVINCIAL AU MANITOBA ET EN SASKATCHEWAN ET UN PROGRAMME FÉDÉRAL EN ALBERTA*







Canada

## Le programme de paiement anticipé

- Les avances de fonds peuvent être consenties au moment des récoltes, ou à une date ultérieure, pour permettre aux agriculteurs d'entreposer leurs récoltes et de vendre leurs produits pendant l'année lorsque les conditions du marché sont meilleures;
- Le gouvernement du Canada paye les intérêts sur les premiers 50 000 $ de l'avance de fonds;
- Le montant total de l'avance de fonds est fondé sur la moitié (50 %) du prix moyen à la production prévu de la récolte entreposée. Le montant maximum de l'emprunt est de 250 000 $ pour une période maximale d'un an;
- Les paiements anticipés sont disponibles par l'entremise de la Commission canadienne du blé pour les grains «Commission», et par l'entremise de la *Canadian Canola Growers Association* pour le colza et les autres grains;
- En ce qui trait à la production de pommes de terre, de maïs, de légumineuses et de miel, les paiements anticipés sont disponibles par l'entremise d'autres organisations de producteurs;
- Pour être admissible à une avance de fonds, l'agriculteur doit entreposer ses récoltes telles quelles. Lorsque le produit est vendu, l'agriculteur rembourse le montant de l'avance.

Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser soit à l'exploitant de silos-élévateurs le plus près de chez vous, soit à votre organisation de producteurs, ou à la :

Direction générale des services à l'industrie et aux marchés
Agriculture et Agroalimentaire Canada
2200, Walkley Road
Ottawa (Ontario)
K1A 0C5

Tél. : (613) 957-7078
Téléc. : (613) 941-4867

Courriel : ampa@em.agr.ca
Internet : http://www.agr.ca/progser

*LE PROGRAMME DE PAIEMENT ANTICIPÉ EST UN PROGRAMME DU GOUVERNEMENT DU CANADA*

Canada